

<http://cnt-cg59.org/COMPTE-RENDU-REUNION-ASS-FAM-CNT-A-la-Prefecture-le-06-novembre-2017.html>



# COMPTE RENDU REUNION ASS. FAM CNT A la Préfecture le 06 novembre 2017

- AssFam



Date de mise en ligne : dimanche 19 novembre 2017

---

Copyright © Blog sauvage du CG59 - Tous droits réservés

---

**Le 10 mai 2017, nous avons rencontré Melle D., Assistante de Madame BECUE, Vice-présidente, Enfance, Famille, Jeunesse du Conseil Départemental et Mme P. de la DGSOL.**

**Les problèmes liés au remboursement des frais de déplacements des Ass.Fam furent en partie résolus dans les semaines qui suivirent. Nous avons ensuite communiqué à Melle D. les cas particuliers dont elle s'est occupée.**

Réunion avec :

Madame BECUE : Vice-Présidente du Conseil Département des Hauts de France

Madame CIETERS : Conseillère Départementale

Madame V. : Chargée de mission, adjointe de Mme P.

Melle D. , Assistante de Mme BECUE.

Nous avons remis à chacune d'elle un document concernant les différents points sur lesquels nous souhaitions échanger évoquant ainsi les difficultés rencontrées dans notre profession.

Nous avons abordé les problèmes de communications avec les services qui ne répondent ni à nos mails ni à nos appels téléphoniques.

Mme BECUE nous a informé qu'un travail est en cours avec les différents services afin d'améliorer cette communication. Une « New letter » va être mise en place à l'intention des Ass.Fam. Cette note nous informera des travaux en cours, des modifications dans les services, etc...

Nous avons soulevé les difficultés que nous rencontrons pour travailler avec de nombreux référents et responsables ASE pour qui nous ne sommes que de simples exécutants concernant les calendriers, visites ou prises en charge des enfants. Aucune concertation, des planning imposés, des rendez-vous fixés sans nous tenir compte de nos disponibilités. Et lorsque nous avons le malheur de contester, certains référents invoquent le nombre de prise en charge de dossier à gérer (40 ou 45). Nous avons précisé aux élues que nous Ass.Fam c'est de l'humain que nous ne gérons, pas des dossiers. Les élues nous ont réaffirmé qu'elles sont en désaccord avec les services concernant ces pratiques et que référents sociaux et Ass.Fam sont des collègues de même niveau. Dans l'intérêt de l'enfant, tout doit se faire en accord avec nous dans le dialogue.

Mme BECUE nous a affirmé qu'elle interviendra de nouveau auprès des différents services du département pour que ces mauvaises pratiques cessent.

Nous avons évoqué le problème des congés dans certains secteurs et pour lesquels les réponses sont obtenues très tardivement alors que les demandes ont été déposées dans les délais imposés, soit plus de trois mois auparavant.

La réponse est qu'actuellement un travail est en cours pour harmoniser les pratiques.

Nous avons expliqué qu'il était parfois difficile pour les Ass.Fam de partir en vacances avec les enfants qu'ils accueillent en raison des difficultés rencontrées pour obtenir à temps les autorisations nécessaires, les services faisant parfois entrave en n'allégeant pas les prises en charge des enfants durant les vacances scolaires.

Une réflexion est en cours en ce moment à ce sujet et les élues confirment que ce serait bénéfique pour les enfants.

Les élues aimeraient qu'un travail soit fait (par le service) avec les familles pour éventuellement permettre aux enfants d'aller dans leur famille naturelle plutôt qu'en relais (par exemple grands-parents ou dans la famille élargie quand cela est possible) pendant les vacances scolaires.

Un autre point abordé est le blocage que font certaines DT et SAF lorsqu'un Ass.Fam demande à travailler pour un autre territoire que le sien. Certaines DT ont de nombreux collègues avec des places disponibles qui restent sans proposition (ou on ne tient pas compte de leur demande d'accueil justifié par l'expérience ou la composition de la famille) alors que d'autres secteurs sont débordés.

Mme BECUE exprime sa surprise d'apprendre que nous ne pouvons pas travailler avec une autre DT que celle de laquelle nous dépendons et elle nous a confirmé que nous pouvons travailler avec la DT ou le SAF de notre choix si nous n'avons pas de proposition dans notre secteur.

Les arrêts maladie : après un arrêt maladie certains collègues ont eu des difficultés pour que les enfants qu'ils avaient en accueil avant leur arrêt réintègrent leur domicile. Par ailleurs, lorsqu'un assistant familial est reconnu travailleur handicapé, aucun aménagement, aucun reclassement n'est proposé !

Pas de réponse des élues....

Mme BECUE nous a informés qu'une réflexion était en cours pour créer des Ass.Fam « ressources » rénumérés pour leur travail et qui seraient là pour notamment aider les jeunes embauchés lorsque celle-ci rencontreraient des difficultés.

De même, les élues nous ont expliqué qu'une délibération avait été prise afin qu'une partie des allocations familiales des parents soient reversées au département lorsque les enfants sont placés, mais c'est toujours le juge qui décide en fonction de l'engagement des parents dans la prise en charge.

Nous avons demandé que soient clarifiés les actes usuels sans avoir à demander l'autorisation aux parents. Les élues sont d'accord. Un travail est déjà à l'étude dans ce sens.

Nous avons soulevé également les cas des Ass.Fam « bénévoles » dans certaines DT qui s'occupent d'Ulysse, du CNAS et même des relais, ce n'est pas normal ! C'est au secrétariat des SAF que doit revenir ce travail car il y existe un problème de confidentialité et du « chacun à sa place ».

Concernant les augmentations de salaire, des différentes indemnités et allocations, la vice-présidente du Conseil Département, Madame BECUE, s'est montrée évasive et nous a affirmé que nous étions un des départements les mieux payés !

Nous avons beaucoup parlé et défendu notre profession, mais nous n'avons pas pu approfondir tous les sujets. Nous souhaitons que d'autres rencontres puissent avoir lieu pour en débattre et ainsi faire reconnaître et évoluer notre profession...

Les Porte- paroles des assistants familiaux de la CNN STT59